



Questions de la session d'automne 2024

Direction Nombre	Députée/Député	Titre	Page
Chancellerie d'État (CHA)			
18	Heyer (Perrefitte, PLR) (porte-parole) Gullotti (Tramelan, PS) Jeanneret (Saint-Imier, PLR)	Administration numérique dans les communes	4
28	Freudiger (Langenthal, UDC)	L'égalité salariale dans les entreprises subventionnées	5
Direction de l'intérieur et de la justice (DIJ)			
35	Spahr (Lengnau, UDC)	L'incompatibilité pour la bourgeoisie est-elle compatible avec le droit cantonal ?	6
Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement (DEEE)			
1	Aebi (Hellsau, UDC) (porte-parole) Fischer (Bätterkinden, UDC) Leuenberger (Bannwil, UDC)	Mise à jour de GELAN	7
6	Fiechter (Oberwil im Simmental, UDC)	Concours Eurovision de la chanson 2025 à Bâle	8
15	Kohler (Meiringen, Les VERT-E-S) (porte-parole) Remund (Mittelhäusern, Les VERT-E-S)	Mesures contre le surtourisme	9
22	Kohler (Meiringen, Les VERT-E-S) (porte-parole) Remund (Mittelhäusern, Les VERT-E-S)	Bénéfices de BKW dans le domaine du réseau	10
23	von Wattenwyl (Tramelan, Les VERT-E-S)	Plantes invasives le long des rails de train	11
36	Zbinden (Mittelhäusern, UDC)	Retard dans le projet de nouveau système d'information agricole	12
Direction des travaux publics et des transports (DTT)			
4	Josi (Wimmis, UDC)	La contribution cantonale destinée à la rénovation de la ligne de tram Fischermätteli est-elle soumise à la hiérarchisation des investissements ?	13
8	von Arx (Spiegel b. Bern, PVL)	Projet de construction pour la justice et la police : où en est-on ?	14
14	Kohler (Meiringen, Les VERT-E-S) (porte-parole) Remund (Mittelhäusern, LES VERT-E-S)	Premiers chiffres concernant l'installation de type park-and-ride de Matten	15

19	Jeanneret (Saint-Imier, PLR)	Saint-Imier : carrefour entre la Rue du Midi et la Route de Villeret	16
25	Bichsel (Zollikofen, UDC) (porte-parole) Schori (Wiler b. Seedorf, UDC)	Loyers : manque à gagner dû à un projet d'assainissement qui traîne (1e partie)	17
26	Bichsel (Zollikofen, UDC) (porte-parole) Schori (Wiler b. Seedorf, UDC)	Loyers : manque à gagner dû à un projet d'assainissement qui traîne (2e partie)	18
31	Lindegger (Roggwil, Les VERT-E-S)	Réaménagements du réseau routier à Aarwangen – Langenthal et Berthoud – Oberburg – Hasle : déplacement dans la planification des investissements	19

Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI)

10	Krähenbühl (Unterlangenegg, UDC)	Des bonus versés par les hôpitaux pendant le COVID-19 ?	20
17	Berger-Sturm (Grosshöchstetten, PS)	Encadrement dans les centres d'asile et de retour du canton	21
20	Krähenbühl (Unterlangenegg, UDC)	Quand la situation des soins pour les personnes autistes sera-t-elle améliorée ?	22
34	Kocher Hirt (Worben, PS)	Vérification des tableaux des effectifs dans les foyers pour personnes âgées et EMS	23

Direction de l'instruction publique et de la culture (INC)

2	Fiechter (Oberwil im Simmental, UDC) (porte-parole) Bärtschi (Lützelflüh, UDC)	Ingérence inacceptable de l'association Patrimoine bernois dans la campagne de votation sur l'initiative biodiversité	24
5	Buri (Konolfingen, PVL) (porte-parole) Gasser (Ostermundigen, PVL)	État d'avancement de la mise en œuvre : renforcer le travail social en milieu scolaire et soulager la psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent	25
24	von Wattenwyl (Tramelan, Les VERT-E-S) (porte-parole) Jeanneret (Saint-Imier, PLR)	Schulverlag et ensuite ?	26
27	Ruch (Berne, Les VERT-E-S)	L'école désavantage les enfants issus de ménages à faible niveau d'instruction	27
29	Müller (Orvin, UDC) (porte-parole) Pichard (Bienne, PVL) Speiser-Niess (Zweisimmen, UDC)	ISNO	28
30	Müller (Orvin, UDC) (porte-parole) Pichard (Bienne, PVL) Speiser-Niess (Zweisimmen, UDC)	Collaboration entre l'Hebrew-University et l'Institut d'études du Proche-Orient	29

Direction de la sécurité (DSE)

7	Schori (Wiler b. Seedorf, UDC)	Peines privatives de liberté de substitution	30
16	Krähenbühl (Unterlangenegg, UDC)	Combien de personnes requérantes d'asile déboutées y a-t-il actuellement dans le canton de Berne ?	31
21	Krähenbühl (Unterlangenegg, UDC)	Amendes non acquittées par les personnes qui louent une voiture de location	32
32	Soder (Bienne, Les VERT-E-S)	Hébergement privé pour les requérantes et requérants d'asile déboutés	33
33	Soder (Bienne, Les VERT-E-S)	Demandes d'hébergement privé pour les requérantes et requérants d'asile déboutés	34
37	Spahr (Lengnau, UDC) (porte-parole) Müller (Orvin, UDC) Aebi (Hellsau, UDC)	La Police cantonale bernoise informe-t-elle suffisamment la population et les autorités communales à propos des incidents ?	35
38	Spahr (Lengnau, UDC) (porte-parole) Müller (Orvin, UDC) Aebi (Hellsau, UDC)	La Police cantonale bernoise informe-t-elle suffisamment la population et les autorités communales à propos des incidents ?	36

Direction des finances (FIN)

3	Fiechter (Oberwil im Simmental, UDC)	L'initiative de la Jeunesse socialiste sur l'imposition des successions suscite la consternation dans le canton de Berne	37
9	Gerber (Hinterkappelen, Les VERT-E-S)	Quelle suite donner aux projets informatiques ?	38
11	Matti (Zweisimmen, Le Centre)	Notification des décisions fiscales	39
12	Matti (Zweisimmen, Le Centre)	Dispositions applicables au séjour à la semaine	40
13	Matti (Zweisimmen, Le Centre)	Qu'est-ce qu'un trajet acceptable pour se rendre au travail ?	41

Questions de la session d'automne 2024

Intervention parlementaire : Question 18

Déposée le : 02.09.2024

Déposée par : Heyer (Perrefitte, PLR) (porte-parole)
Gullotti (Tramelan, PS)
Jeanneret (Saint-Imier, PLR)

Réponse : CHA

Administration numérique dans les communes

Actuellement, les régions du canton, les communes et les autres collectivités publiques sont à la recherche de solutions pour satisfaire aux nouvelles exigences cantonales en matière d'administration numérique. Cela fait suite à l'adoption par le Grand Conseil de la loi sur l'administration numérique en mars 2022. Toutefois, il s'est vite avéré que dans la pratique, l'administration cantonale travaille principalement à la transformation numérique du canton et n'apporte pas le soutien attendu et promis aux communes. L'organisation mise en place jusqu'à présent par le canton est insuffisante. Il manque au minimum un règlement-type, la proposition de solutions standardisées modulables en fonction de la taille et des besoins des communes, ainsi que des moyens financiers pour soutenir les communes dans la gestion de projets. Si la numérisation est une priorité pour le canton, celui-ci doit apporter le soutien adéquat aux régions et communes.

Questions :

1. Pourquoi un règlement-type n'a-t-il pas encore été mis à disposition des communes ?
2. Pourquoi des solutions standardisées et modulables ne sont-elles pas proposées directement par le canton aux communes afin d'éviter les solutions individuelles et coûteuses ?
3. Le Conseil-exécutif pourrait-il envisager de mettre en place un modèle de financement adéquat et ciblé pour soutenir les régions et/ou les communes dans la gestion de projet ?

Destinataires

- Grand Conseil
- Chancellerie d'État

Questions de la session d'automne 2024

Intervention parlementaire : Question 28

Déposée le : 02.09.2024

Déposée par : Freudiger (Langenthal, UDC)

Réponse : CHA

L'égalité salariale dans les entreprises subventionnées

Les entreprises qui se voient adjuger un mandat mis au concours par le canton sont tenues de respecter les dispositions relatives à l'égalité salariale entre femmes et hommes. À partir du 1^{er} septembre 2024, des contrôles aléatoires seront réalisés. C'est ce qu'a communiqué le Conseil-exécutif le 29 août 2024. Aujourd'hui déjà, selon l'article 7a, alinéa 1 LCSu, les entreprises qui reçoivent des subventions cantonales doivent garantir l'égalité salariale entre femmes et hommes et fournir les documents requis ou accepter de faire l'objet de contrôles. Il serait intéressant de savoir à quelle fréquence, depuis l'introduction de l'article 7a LCSu en 2017, des disparités salariales inexpliquées et non négligeables ont été constatées entre les sexes.

Questions :

1. Combien de contrôles ont eu lieu depuis 2017, ventilés par année et par domaine de compétence de la Direction concernée / de la Chancellerie d'État ?
2. À quelle fréquence, lors des contrôles de l'égalité salariale dans les entreprises subventionnées, a-t-on constaté des écarts de salaire non expliqués, pertinents sur le plan statistique, en raison du sexe (merci de lister le nombre de cas et d'apporter les précisions nécessaires concernant l'inégalité constatée, ventilés par Direction / Chancellerie d'État et année) ?
3. Parmi ces cas d'inégalités non expliquées, pertinents sur le plan statistique, combien étaient en défaveur des femmes et combien en défaveur des hommes ?

Destinataires

- Grand Conseil
- Chancellerie d'État

Questions de la session d'automne 2024

Intervention parlementaire : Question 35

Déposée le : 02.09.2024

Déposée par : Spahr (Lengnau, UDC)

Réponse : DIJ

L'incompatibilité pour la bourgeoisie est-elle compatible avec le droit cantonal ?

C'est avec inquiétude que l'auteur prend connaissance des efforts que déploient les élues et élus PS et verts au sein du Conseil municipal de la ville de Berne pour empêcher les bourgeoises et bourgeois de Berne d'être élus au Conseil municipal de la ville de Berne. Dans la motion [2024.SR.0021](#) « Keine Bürger im Gemeinderat ! », il est question d'appliquer la clause d'incompatibilité au droit de bourgeoisie pour les fonctions au sein du Conseil municipal de la ville de Berne. Dans sa réponse à la motion, le Conseil municipal de la ville de Berne indique certes qu'il n'est pas sûr que l'on puisse valablement invoquer le critère d'incompatibilité au sens de l'article 36, alinéa 4 de la LCo selon lequel les communes peuvent prévoir d'autres incompatibilités que celles définies par le canton. La motion du Conseil municipal ne demande rien de moins que l'inégalité de traitement entre Suisses semblables ayant le même domicile en raison de leur ascendance (dans le canton de Berne, la majorité des bourgeoises et bourgeois le sont en raison de leur ascendance).

Question :

- Déclarer le droit de bourgeoisie incompatible avec un mandat au Conseil municipal est-il compatible avec le droit cantonal ?

Destinataires

- Grand Conseil
- Direction de l'intérieur et de la justice

Questions de la session d'automne 2024

Intervention parlementaire : Question 1

Déposée le : 11.06.2024

Déposée par : Aebi (Hellsau, UDC) (porte-parole)
 Fischer (Bätterkinden, UDC)
 Leuenberger (Bannwil, UDC)

Réponse : DEEE

Mise à jour de GELAN

Lors de la session d'hiver, le Grand Conseil a consenti des investissements en faveur du maintien de la plateforme GELAN et débloqué un crédit destiné au développement d'un nouveau système de collecte de données dans le domaine de l'agriculture. Est développé en parallèle par 18 cantons un système similaire appelé NIKA.

Questions :

1. Quelles sont les raisons qui poussent les cantons de Berne, Soleure et Fribourg à développer leur propre système ?
2. Les cantons qui recourent à GELAN réaliseront-ils l'étude ANS (Administration numérique suisse) de la Conférence des directeurs cantonaux de l'agriculture (CDCA) ?
3. Le développement conjoint de modules avec Smart IT Steinhausen (NIKA) est-il prévu ?

Destinataires

- Grand Conseil
- Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement

Questions de la session d'automne 2024

Intervention parlementaire : Question 6

Déposée le : 30.08.2024

Déposée par : Fiechter (Oberwil im Simmental, UDC)

Réponse : DEEE

Concours Eurovision de la chanson 2025 à Bâle

Vendredi 30 août 2024, les responsables de l'organisation du concours Eurovision de la chanson ont annoncé le choix de la ville de Bâle pour accueillir l'édition 2025.

Questions :

1. Le Conseil-exécutif envisage-t-il de soutenir la tenue de l'Eurovision à Bâle, que ce soit sur le plan financier ou à l'aide d'autres ressources (p. ex. dans le domaine de la sécurité) ?
2. Si oui, à quoi pourrait ressembler concrètement ce soutien ?

Destinataires

- Grand Conseil
- Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement

Questions de la session d'automne 2024

Intervention parlementaire : Question 15

Déposée le : 02.09.2024

Déposée par : Kohler (Meiringen, Les VERT-E-S) (porte-parole)
Remund (Mittelhäusern, Les VERT-E-S)

Réponse : DEEE

Mesures contre le surtourisme

L'été touche à sa fin et il semble que l'afflux vers les destinations touristiques en Suisse et dans l'Oberland bernois reste conséquent, voire croît encore davantage. À l'avenir, Zermatt prévoit d'introduire une taxe de douze francs pour les visiteuses et visiteurs qui viennent y passer la journée. Communes et autorités touristiques en parlent. Le mécontentement des habitantes et habitants face à la charge que représentent la surabondance de touristes a été prépondérante dans la discussion. Selon des articles dans les médias, Lauterbrunnen réfléchit aussi à introduire une telle taxe.

Questions :

1. Existe-t-il une base légale dans le canton de Berne autorisant le prélèvement d'une telle taxe ?
2. Dans la négative, quelles modifications législatives seraient nécessaires pour créer une telle base légale ?
3. Ces moyens pourraient-ils être utilisés pour la maintenance des infrastructures publiques ?

Destinataires

- Grand Conseil
- Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement

Questions de la session d'automne 2024

Intervention parlementaire : Question 22

Déposée le : 02.09.2024

Déposée par : Kohler (Meiringen, Les VERT-E-S) (porte-parole)
Remund (Mittelhäusern, Les VERT-E-S)

Réponse : DEEE

Bénéfices de BKW dans le domaine du réseau

Le 21 août, BKW a présenté son résultat semestriel, qui s'est révélé positif. On a ainsi pu apprendre que le résultat des activités d'exploitation dans le domaine du réseau a atteint un montant de 89,9 millions de francs, pour un chiffre d'affaires de 340 millions de francs. Autrement dit, le résultat des activités d'exploitation s'élève à quelque 26,4 %.¹ Par définition, le résultat des activités d'exploitation ne comprend ni charges financières, ni charges fiscales. Malgré cela, on constate une différence énorme d'avec le coût moyen pondéré du capital pour les réseaux électriques en 2023², fixé à 3,83 % par l'Office fédéral de l'énergie.

Questions :

1. Comment s'expliquent les profits majeurs de BKW dans le domaine des réseaux électriques, qui fait l'objet d'un monopole réglementé ?
2. Quel est le montant des bénéfices compte tenu des charges financières et des impôts ?
3. Le résultat des activités d'exploitation constitue-t-il un indicateur pertinent dans le domaine du réseau électrique ?

Destinataires

- Grand Conseil
- Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement

¹ <https://www.bkw.ch/de/ueber-uns/aktuell/medien/medienmitteilungen/bkw-mit-sehr-gutem-halbjahresergebnis-2024> (en allemand uniquement)

² <https://www.bfe.admin.ch/bfe/fr/home/news-und-medien/medienmitteilungen/mm-test.msg-id-87405.html>

Questions de la session d'automne 2024

Intervention parlementaire : Question 23

Déposée le : 02.09.2024

Déposée par : von Wattenwyl (Tramelan, Les VERT-E-S)

Réponse : DEEE

Plantes invasives le long des rails de train

La Chambre d'agriculture et les milieux concernés ont fait connaître leur mécontentement concernant le désengagement des CFF à lutter contre les plantes invasives le long des rails de chemin de fer.

Questions :

1. Le canton de Berne est-il prêt à engager le dialogue pour que les CFF assument cette tâche d'une manière ou d'une autre ?
2. Le canton de Berne envisage-t-il une autre solution pour que cette problématique soit résolue ?
3. La problématique des plantes invasives de manière plus large (bord de route, parcelles abandonnées) peut-elle être encore assumée sectoriellement ? Une task force ne devrait-elle pas être mise en place ?

Destinataires

- Grand Conseil
- Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement

Questions de la session d'automne 2024

Intervention parlementaire : Question 36

Déposée le : 02.09.2024

Déposée par : Zbinden (Mittelhäusern, UDC)

Réponse : DEEE

Retard dans le projet de nouveau système d'information agricole

Actuellement, la mise en œuvre du projet de nouveau système d'information agricole (nouveau GELAN) accuse du retard. La programmation a certes démarré, mais pour le moment les choses sont au point mort.

Questions :

1. Quelles sont les raisons du retard pris par le projet de nouveau système d'information agricole ?
2. Le projet peut-il être réalisé conformément aux critères fixés dans le rapport sur le crédit d'objet « Refonte du système d'information agricole », notamment en ce qui concerne le calendrier et l'enveloppe financière ?
3. L'atteinte des objectifs demandés au point 1 de la motion 021-2024 « Moins de bureaucratie et davantage de sécurité de planification pour l'agriculture bernoise » est-elle compromise du fait du retard pris ?

Destinataires

- Grand Conseil
- Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement

Questions de la session d'automne 2024

Intervention parlementaire : Question 4

Déposée le : 22.08.2024

Déposée par : Josi (Wimmis, UDC)

Réponse : DTT

La contribution cantonale destinée à la rénovation de la ligne de tram Fischermätteli est-elle soumise à la hiérarchisation des investissements ?

Il est actuellement prévu de procéder à la réfection des rails et caténaires de la ligne de tram 6 à Berne entre Effingerstrasse et le terminus Fischermätteli. Le 22 septembre, la ville de Berne votera sur le projet de réfection totale de l'espace routier Brunnhof-Fischermätteli englobant la rénovation de la ligne de tram ainsi que d'autres mesures.

Selon le message de votation³, le coût du projet s'élève à 42,6 millions de francs, sachant que la part directement assumée par le canton se monte à 2,8 millions de francs et celle de Bernmobil à 17,4 millions de francs. Ces derniers comprennent notamment les coûts de rénovation des rails et de remplacement des caténaires. Il faut noter que Bernmobil reçoit les fonds nécessaires de la part du canton.

Selon le message, il est en principe possible de renoncer à la rénovation et de privilégier une desserte par bus (la ligne de tram ayant une capacité nettement plus élevée que ce qui est nécessaire). À noter que les indemnités publiques bénéficiant à l'exploitation, apportées par le canton à hauteur des deux tiers, sont nettement plus faibles dans un contexte incluant une desserte par le bus. Dans le rapport sur le schéma d'offre régional pour les transports publics 2027–2030⁴ de la conférence régionale de Berne–Mittelland, le maintien de l'offre de transports publics existant entre Fischermätteli et la gare de de Berne n'a que la priorité 2.

Questions :

1. Le Conseil-exécutif renoncera-t-il à la rénovation de la ligne de tram si tel est le vœu exprimé par le Grand Conseil au moment de hiérarchiser les investissements ?
2. Le Conseil-exécutif a-t-il pris des engagements (d'ordre financier) en ce qui concerne la rénovation de la ligne de tram, qu'il faudrait honorer si jamais le Grand Conseil décide d'y renoncer ?
3. Le Conseil-exécutif prend-il les mesures nécessaires pour laisser au Grand Conseil – comme pour tous les autres investissements – la marge de manœuvre nécessaire pour décider de la rénovation de la ligne de tram ?

Destinataires

- Grand Conseil
- Direction des travaux publics et des transports

³ <https://www.bern.ch/themen/stadt-recht-und-politik/abstimmungen-und-wahlen/abstimmungen/aktuelleabstimmungen/dokumente/abstimmungsbotschaft-vom-22-september-2024.pdf>, S. 39.

⁴ Procédure de consultation en cours actuellement, cf. https://www.bernmittelland.ch/wAssets/docs/themen/verkehr/projekte/regionales-angebotskonzept-oev-2027-2030/240701_RAK-27-30_Bericht-zur-Mitwirkung.pdf.

Questions de la session d'automne 2024

Intervention parlementaire : Question 8

Déposée le : 01.09.2024

Déposée par : von Arx (Spiegel b. Bern, PVL)

Réponse : DTT

Projet de construction pour la justice et la police : où en est-on ?

Lors de la session d'automne 2023, le Grand Conseil a approuvé un crédit d'étude pour le nouveau Centre Justice et Police (CJP) à Reconvilier. Jusqu'à présent, toutes les planifications d'infrastructures dans le cadre du projet Avenir Berne romande ont été réalisées dans l'urgence. C'est pourquoi, en comparaison avec d'autres planifications, il est fort probable que de nouveaux faits soient constatés, qui n'étaient pas encore connus au moment de la décision du Grand Conseil (cf. l'acquisition du bâtiment « Tavannes Machines » à titre d'exemple). La présente question offre l'occasion de décrire les constats mis au jour ainsi que les éventuelles conséquences financières qui en découlent.

Questions :

1. Quels nouveaux faits sont apparus depuis le début des travaux de planification pour le CJP à l'automne 2023 ?
2. Dispose-t-on de nouvelles informations concernant le sous-sol (eaux, site contaminé, etc.) ?
3. Dispose-t-on de nouvelles informations concernant le respect des critères devant être remplis par le CJP pour l'obtention du permis de construire ?

Destinataires

- Grand Conseil
- Direction des travaux publics et des transports

Questions de la session d'automne 2024

Intervention parlementaire : Question 14

Déposée le : 02.09.2024

Déposée par : Kohler (Meiringen, Les VERT-E-S) (porte-parole)
Remund (Mittelhäusern, LES VERT-E-S)

Réponse : DTT

Premiers chiffres concernant l'installation de type park-and-ride de Matten

Le Grand Conseil a approuvé un soutien de 1,6 million de francs pour l'installation de type park-and-ride pour les voitures de tourisme et les autocars à proximité du nouvel arrêt « Matten bei Interlaken » des Chemins de fer de l'Oberland bernois SA (BOB).

L'objectif était d'améliorer la vie des habitantes et habitants de la vallée de la Lütschinen par des mesures de délestage. Selon différents articles dans les médias, l'amélioration n'a été qu'éphémère et le trafic n'en est pas moins resté extrêmement surchargé certains jours. D'importants mouvements de recherche de places de stationnement ont aussi été observés à Grindelwald et Lauterbrunnen.

Questions :

1. Existe-t-il déjà des statistiques sur l'utilisation de l'installation P+R de Matten et si oui, que disent ces chiffres ?
2. Le système d'aiguillage vers le parking fonctionne-t-il comme prévu, et comment son efficacité est-elle mesurée au regard du trafic dans les vallées ?

Destinataires

- Grand Conseil
- Direction des travaux publics et des transports

Questions de la session d'automne 2024

Intervention parlementaire : Question 19

Déposée le : 02.09.2024

Déposée par : Jeanneret (Saint-Imier, PLR)

Réponse : DTT

Saint-Imier : carrefour entre la Rue du Midi et la Route de Villeret

Le carrefour situé à l'intersection de la Rue du Midi et de la Route de Villeret à Saint-Imier est dangereux et fait fréquemment l'objet d'interrogations de la part de la population et des autorités. Malgré les interventions politiques que ce soit au Conseil de Ville ou directement auprès des instances concernées, il semble qu'aucune solution n'existe. Cette situation n'est pas agréable et se révèle dangereuse. En effet, la visibilité n'est pas bonne à ce carrefour et chaque jour des risques sont pris par les différents usagers de la route.

Questions :

1. Combien d'accidents ont eu lieu depuis la configuration actuelle du carrefour ?
2. Quelles mesures peuvent être envisagées pour améliorer la situation ?

Destinataires

- Grand Conseil
- Direction des travaux publics et des transports

Questions de la session d'automne 2024

Intervention parlementaire : Question 25

Déposée le : 02.09.2024

Déposée par : Bichsel (Zollikofen, UDC) (porte-parole)
Schori (Wiler b. Seedorf, UDC)

Réponse : DTT

Loyers : manque à gagner dû à un projet d'assainissement qui traîne (1e partie)

Le canton de Berne est propriétaire de huit maisons familiales contigües à Ostermundigen (feuillet RF 1035, Untere Zollgasse / Bolligenstrasse), inscrites au bilan dans le patrimoine financier. Ces maisons sont vides depuis longtemps, et ne pourront pas être louées pour passablement de temps encore, alors qu'il était prévu initialement de les louer à partir du début de cette année. Il semble que le retard pris pour relouer ces maisons soient dûs à des retards frappant les travaux d'assainissement prévus (élaboration du projet, appel d'offres, octroi du crédit).

Questions :

1. Quel est le manque à gagner total lié aux loyers non perçus par le canton de Berne (i. sur la base du dernier loyer et ii. sur la base du loyer à percevoir après l'assainissement) ?
2. Quels sont les coûts encourus à ce jour ou prévus en fin de compte pour l'assainissement de ces maisons familiales contigües ?

Destinataires

- Grand Conseil
- Direction des travaux publics et des transports

Questions de la session d'automne 2024

Intervention parlementaire : Question 26

Déposée le : 02.09.2024

Déposée par : Bichsel (Zollikofen, UDC) (porte-parole)
Schori (Wiler b. Seedorf, UDC)

Réponse : DTT

Loyers : manque à gagner dû à un projet d'assainissement qui traîne (2e partie)

Le canton de Berne est propriétaire de huit maisons familiales contigües à Ostermundigen (feuille RF 1035, Untere Zollgasse / Bolligenstrasse), inscrites au bilan dans le patrimoine financier. Ces maisons sont vides depuis longtemps, et ne pourront pas être louées pour passablement de temps encore, alors qu'il était prévu initialement de les louer à partir du début de cette année. Il semble que le retard pris pour relouer ces maisons soient dûs à des retards frappant les travaux d'assainissement prévus (élaboration du projet, appel d'offres, octroi du crédit).

Questions :

1. Quelles sont les raisons de cette gabegie et / ou de ces erreurs de planification ?
2. Quels enseignements a-t-on tiré de la situation ?

Destinataires

- Grand Conseil
- Direction des travaux publics et des transports

Questions de la session d'automne 2024

Intervention parlementaire : Question 31

Déposée le : 02.09.2024

Déposée par : Lindegger (Roggwil, Les VERT-E-S)

Réponse : DTT

Réaménagements du réseau routier à Aarwangen – Langenthal et Berthoud – Oberburg – Hasle : déplacement dans la planification des investissements

En mars 2023, la population bernoise a accepté de justesse les deux réaménagements du réseau routier à Aarwangen et dans l'Emmental (« Emmentalwärts »). Depuis février 2022, une bonne vingtaine de recours découlant des oppositions initiales à ces deux projets sont en cours. Ces deux procédures, extrêmement complexes, s'accompagnent d'une documentation des plus volumineuses. Les premières décisions ne sont pas encore tombées. Entre-temps, les procédures ont été repoussées de deux ans dans le plan d'investissement intégré (PII) actualisé.

Le réaménagement du réseau routier d'Aarwangen, initialement prévu dans le PII 2025-2032, est repoussé à celui de 2027-2036, et le projet Emmentalwärts prévu de 2025 à 2036 est intégré au PII 2027-2037.

Questions :

1. Quelles réflexions relatives à un éventuel recours contre les décisions de première instance ont motivé le déplacement de ces deux projets ?
2. Pourquoi la durée du projet est-elle prolongée de deux ans à Aarwangen et réduite d'un an en Emmental, par rapport au PII précédent ?
3. L'Office juridique poursuit-il l'objectif de traiter l'ensemble des recours contre les deux projets à l'aide de deux arrêts de principe simultanés ?

Destinataires

- Grand Conseil
- Direction des travaux publics et des transports

Questions de la session d'automne 2024

Intervention parlementaire : Question 10

Déposée le : 02.09.2024

Déposée par : Krähenbühl (Unterlangenegg, UDC)

Réponse : DSSI

Des bonus versés par les hôpitaux pendant le COVID-19 ?

Il semblerait que ces dernières années, le groupe hospitalier Simmental-Thun-Saanenland (STS) AG aurait versé des bonus à des cadres, et cela même pendant la période où les pouvoirs publics accordaient un soutien aux hôpitaux en raison du COVID-19.

Questions :

1. Quelle est la somme versée à ce titre au cours des dix dernières années (prière de ventiler par année et par fonction) ?
2. Est-ce que d'autres hôpitaux ou établissements de santé dans le canton ont recouru à ce type de pratique douteuse ?
3. Prendra-t-on des mesures pour mettre le holà à ce comportement pour le moins surprenant (sachant que 55 % des coûts de la santé sont financés par les recettes fiscales) ?

Destinataires

- Grand Conseil
- Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration

Questions de la session d'automne 2024

Intervention parlementaire : Question 17

Déposée le : 02.09.2024

Déposée par : Berger-Sturm (Grosshöchstetten, PS)

Réponse : DSSI

Encadrement dans les centres d'asile et de retour du canton

Les centres d'asile et de retour sont gérés par des partenaires régionaux ayant convenu un contrat de prestations avec le canton (Direction de la santé ou de la sécurité). Dans tous les centres, des bénévoles proposent également des cours de langue, des activités et des visites permettant les échanges.

Il nous a été signalé que l'effectif du personnel d'encadrement dépêché par les partenaires régionaux dans les différents centres variait.

Questions :

1. Est-ce vrai que l'effectif du personnel d'encadrement varie selon les centres d'hébergement collectif ?
2. Quelle est la clé de répartition du personnel d'encadrement dans les centres d'asile et de retour ?
3. Quel est le coefficient d'encadrement minimum prescrit pour l'encadrement de jour et de nuit dans les centres cantonaux d'asile et de retour ?

Destinataires

- Grand Conseil
- Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration

Questions de la session d'automne 2024

Intervention parlementaire : Question 20

Déposée le : 02.09.2024

Déposée par : Krähenbühl (Unterlangenegg, UDC)

Réponse : DSSI

Quand la situation des soins pour les personnes autistes sera-t-elle améliorée ?

Lors de la session d'hiver 2019, le Grand Conseil a adopté sous forme de postulat l'intervention « Améliorer la situation des personnes avec un TSA, accélérer le diagnostic et améliorer le traitement » (2019.RRGR.269). Or, selon les informations que font remonter les parents concernés, la situation ne s'est pas vraiment améliorée, notamment en ce qui concerne les délais d'attente pour la pose d'un diagnostic.

Questions :

1. Où en est la mise en œuvre de cette intervention quant à la situation des soins pour les personnes avec un TSA ?
2. Quelles sont les mesures prises par le Conseil-exécutif pour accélérer le diagnostic ?

Destinataires

- Grand Conseil
- Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration

Questions de la session d'automne 2024

Intervention parlementaire : Question 34

Déposée le : 02.09.2024

Déposée par : Kocher Hirt (Worben, PS)

Réponse : DSSI

Vérification des tableaux des effectifs dans les foyers pour personnes âgées et EMS

La planification des postes dans les foyers pour personnes âgées et EMS incombe au Conseil-exécutif. Comme le respect de cette planification a une grande influence sur la qualité des soins et la sécurité des patientes et patients, il est important de vérifier régulièrement l'observation des prescriptions. Le respect des prescriptions est aussi un outil politique qui indique à quel point les postes dans les soins de longue durée sont demandés. En outre, la planification des postes constitue une base importante pour l'accomplissement du mandat de formation professionnelle (obligation de formation).

Questions :

1. Comment se déroule la vérification de la planification des postes dans les foyers pour personnes âgées et EMS ?
2. Quelles conclusions le gouvernement tire-t-il des vérifications ?
3. Dans quelle mesure le mandat de formation professionnelle peut-il être rempli dans ces institutions ?

Destinataires

- Grand Conseil
- Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration

Questions de la session d'automne 2024

Intervention parlementaire : Question 2

Déposée le : 13.08.2024

Déposée par : Fiechter (Oberwil im Simmental, UDC) (porte-parole) Réponse : INC
Bärtschi (Lützelflüh, UDC)

Ingérence inacceptable de l'association Patrimoine bernois dans la campagne de votation sur l'initiative biodiversité

Une autorité du canton de Berne a transmis aux motionnaires un courriel datant du mardi 30 juillet 2024 et du mercredi 31 juillet 2024, échangé avec l'association Patrimoine bernois (PB). Dans le courriel du 31 juillet 2024, envoyé depuis l'adresse électronique officielle « info@bernerheimatschutz.ch », l'association utilise en bannière une illustration évoquant la campagne en faveur de l'initiative biodiversité, qui sera soumise au vote le 22 septembre 2024. Le slogan de la campagne « Schützen, was wir brauchen » ainsi que l'invitation à voter « JA zur Biodiversität » apparaissent sur fond vert. En agissant de la sorte, l'association Patrimoine bernois, financée en grande partie par les contribuables, enfreint le principe de l'indépendance politique et de la neutralité politique et idéologique. Les institutions ou associations financées par les cantons ne peuvent pas travailler de manière indépendante et neutre si elles mènent leurs propres campagnes de votation et s'immiscent dans les campagnes de votation fédérales. Cette propagande de vote unilatérale a plutôt pour effet de fragiliser davantage la confiance des citoyennes et citoyens envers l'association Patrimoine bernois, déjà mise à mal par la lenteur bureaucratique des conseils en construction souvent éloignés de la pratique.

L'envoi de courriels mentionné (données personnelles et administratives caviardées) est téléchargeable à partir du lien suivant :

<https://drive.google.com/file/d/1Y84mvFMOzMc9uM-4wyEODwUCBmMm14ZB/view?usp=sharing>

Questions :

1. Quel regard le Conseil-exécutif porte-t-il sur l'ingérence de l'association Patrimoine bernois dans la campagne nationale de votation sur l'initiative biodiversité ?
2. Le Conseil-exécutif estime-t-il qu'il existe dans le canton de Berne des bases légales suffisantes pour que les organisations privées qui remplissent des tâches de droit public et reçoivent des fonds cantonaux doivent se comporter de manière politiquement neutre ?
3. Quelles mesures le Conseil-exécutif compte-t-il prendre et quelles en seront les suites en ce qui concerne l'ingérence de l'association Patrimoine bernois dans la campagne de votation relative à l'initiative biodiversité ?

Destinataires

- Grand Conseil
- Direction de l'instruction publique et de la culture

Questions de la session d'automne 2024

Intervention parlementaire : Question 5

Déposée le : 29.08.2024

Déposée par : Buri (Konolfingen, PVL) (porte-parole)
Gasser (Ostermundigen, PVL)

Réponse : INC

État d'avancement de la mise en œuvre : renforcer le travail social en milieu scolaire et soulager la psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent

Lors de la session d'été 2023, le Grand Conseil a adopté à une large majorité la motion interparlementaire 264-2022 (Gasser). Le travail social en milieu scolaire est un moyen important et relativement peu coûteux permettant d'intervenir en amont de la protection de l'enfant et de l'intervention médicale. Un grand nombre de prises de contact avec le travail social en milieu scolaire a trait à la santé et au développement des élèves, à des situations de violence ou à des événements critiques de leur vie. Le travail social participe donc grandement à délester directement et indirectement la psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent, actuellement surchargée.

Le premier point de la motion a été adopté sous forme de motion : il demande de prévoir des incitations supplémentaires à destination des communes afin d'augmenter le pourcentage des élèves ayant accès aux prestations du travail social en milieu scolaire. Le second point, qui demande d'augmenter la participation du canton aux coûts du travail social en milieu scolaire qui incombent aux communes, a été adopté sous forme de postulat.

Questions :

1. Où en est la mise en œuvre de la motion dont il est question ?
2. Quels moyens financiers permettant d'augmenter la participation du canton au travail social en milieu scolaire sont prévus au budget 2025 ?

Destinataires

- Grand Conseil
- Direction de l'instruction publique et de la culture

Questions de la session d'automne 2024

Intervention parlementaire : Question 24

Déposée le : 02.09.2024

Déposée par : von Wattenwyl (Tramelan, Les VERT-E-S)
(porte-parole)
Jeanneret (Saint-Imier, PLR)

Réponse : INC

Schulverlag et ensuite ?

Une majorité du Parlement avait demandé au canton de se séparer de sa participation à Schulverlag. Les Romandes et Romands se sont toujours adaptés à la situation, parfois avec des désavantages financiers et des problèmes ponctuels de commandes sur un site en principe bilingue.

Questions :

1. Où en est le canton de Berne dans son retrait de Schulverlag et dans sa réorganisation ?
2. La création d'un économat, par exemple à Tramelan au CIP, est-il envisageable ?

Destinataires

- Grand Conseil
- Direction de l'instruction publique et de la culture

Questions de la session d'automne 2024

Intervention parlementaire : Question 27

Déposée le : 02.09.2024

Déposée par : Ruch (Berne, Les VERT-E-S)

Réponse : INC

L'école désavantage les enfants issus de ménages à faible niveau d'instruction

Une étude à long terme unique en son genre, menée par l'Université de Berne et portant sur les parcours de formation d'enfants en Suisse depuis 2001, montre que l'école désavantage les enfants issus de ménages à faible niveau d'instruction.

Questions :

1. L'Argovie a lancé le programme « chagall » (Chancengerechtigkeit durch Arbeit an der Lernlaufbahn - Garantir l'équité des chances en travaillant sur le parcours éducatif). Il s'agit d'un programme d'encouragement et de mentorat pour les jeunes ayant des facilités, faisant preuve de motivation et issus de la migration ou de ménages de condition modeste. chagall vise à leur proposer un pont vers les écoles moyennes ou un apprentissage avec maturité professionnelle. En Argovie, le programme chagall peut compter sur la participation de l'école professionnelle et cantonale (gymnase) de Baden ainsi que des écoles secondaires de Baden, Wettingen et Spreitenbach. Existe-t-il une offre comparable dans le canton de Berne ?
2. Parmi les principaux résultats de l'étude figure le constat que les jalons d'un parcours de formation sont posés très tôt. Cela montre également l'importance du soutien à la petite enfance. Quelles mesures supplémentaires le canton prend-il dans le domaine du soutien à la petite enfance pour lutter contre la discrimination ?
3. La répartition en niveaux à l'école obligatoire contribue également à la discrimination. Quelle est la position du Conseil-exécutif sur les constats scientifiques selon lesquels la suppression des critères sélectifs renforcerait l'équité des chances ?

Destinataires

- Grand Conseil
- Direction de l'instruction publique et de la culture

Questions de la session d'automne 2024

Intervention parlementaire : Question 29

Déposée le : 02.09.2024

Déposée par : Müller (Orvin, UDC) (porte-parole)
Pichard (Bienne, PVL)
Speiser-Niess (Zweisimmen, UDC)

Réponse : INC

ISNO

Question :

- Comment l'INC s'assure-t-elle que les étudiantes et étudiants de l'Institut d'études du Proche-Orient et des sociétés musulmanes (ISNO) qui ont eu le courage de dénoncer les irrégularités à l'ISNO dans le cadre de l'enquête administrative n'auront pas à subir de répression ni ne seront victimes de désavantages après la récente confirmation de la direction en place ?

Destinataires

- Grand Conseil
- Direction de l'instruction publique et de la culture

Questions de la session d'automne 2024

Intervention parlementaire : Question 30

Déposée le : 02.09.2024

Déposée par : Müller (Orvin, UDC) (porte-parole)
Pichard (Bienne, PVL)
Speiser-Niess (Zweisimmen, UDC)

Réponse : INC

Collaboration entre l'Hebrew-University et l'Institut d'études du Proche-Orient

Le rapport structurel dépeint en termes élogieux l'excellente collaboration entre l'Hebrew-University et l'Institut d'études du Proche-Orient, qui avait été mise en place à l'époque par le professeur Reinhard Schulze.

Questions :

1. Qu'en est-il actuellement de cette collaboration, depuis que Mme Tolino, directrice de l'institut et partisane du mouvement BDS en est la responsable ?
2. Quelles activités ont lieu actuellement ?

Destinataires

- Grand Conseil
- Direction de l'instruction publique et de la culture

Questions de la session d'automne 2024

Intervention parlementaire : Question 7

Déposée le : 01.09.2024

Déposée par : Schori (Wiler b. Seedorf, UDC)

Réponse : DSE

Peines privatives de liberté de substitution

L'exécution de peines pécuniaires et d'amendes sous forme de peines privatives de liberté de substitution implique des frais très importants pour la collectivité. Ces frais sont souvent disproportionnés par rapport à la peine pécuniaire ou l'amende due. Cela est particulièrement choquant lorsque le non-paiement est un moyen provocateur de mettre le système juridique à l'épreuve.

Question :

- Quelles conditions devraient être créées pour que les peines privatives de liberté de substitution puissent être prononcées dans le respect du principe des coûts totaux (montant de la peine privative de liberté de substitution et frais de l'exécution) ?

Destinataires

- Grand Conseil
- Direction de la sécurité

Questions de la session d'automne 2024

Intervention parlementaire : Question 16

Déposée le : 02.09.2024

Déposée par : Krähenbühl (Unterlangenegg, UDC)

Réponse : DSE

Combien de personnes requérantes d'asile déboutées y a-t-il actuellement dans le canton de Berne ?

Selon les médias, le nombre actuel de personnes étrangères sur le sol suisse qui ont reçu une décision d'asile négative et devraient donc quitter le pays se monte à 4500. Les requérantes et requérants d'asile qui ont été déboutés séjournent sur le territoire suisse alors qu'elles et ils n'en ont pas le droit et doivent donc quitter le pays.

Questions :

1. À combien s'élève aujourd'hui le nombre de personnes requérantes d'asile déboutées dans le canton de Berne ?
2. Quel était le nombre de personnes requérantes d'asile déboutées dans le canton de Berne en 2021 ?
3. Quelles sont les mesures prises par le Conseil-exécutif pour expulser le plus rapidement possible ces personnes requérantes d'asile qui ont été déboutées ?

Destinataires

- Grand Conseil
- Direction de la sécurité

Questions de la session d'automne 2024

Intervention parlementaire : Question 21

Déposée le : 02.09.2024

Déposée par : Krähenbühl (Unterlangenegg, UDC)

Réponse : DSE

Amendes non acquittées par les personnes qui louent une voiture de location

L'année passée, le manque à gagner dû aux amendes non acquittées par les conductrices et conducteurs de voitures de location que la commune d'Interlaken a subi s'est élevé à quelque 400 000 francs. Il faut savoir que les entreprises de location de véhicules ne sont pas responsables en tant que telles du paiement des amendes par les personnes à qui elles donnent des véhicules en location. Le recouvrement des amendes se fait par conséquent auprès des personnes mêmes ayant loué le véhicule, ce qui est très chronophage pour les autorités et très difficile à mettre en œuvre lorsque les personnes ayant loué le véhicule résident à l'étranger.

Questions :

1. À combien s'élève le manque à gagner annuel dans le canton de Berne dû aux amendes non acquittées par les personnes ayant pris une voiture en location ?
2. Quelles sont les mesures prises par le canton de Berne pour recouvrer ces amendes dans leur intégralité ?
3. Que pense le Conseil-exécutif de l'idée de rendre les entreprises de location de véhicules directement responsables du paiement des amendes non acquittées par leurs clientes et clients ?

Destinataires

- Grand Conseil
- Direction de la sécurité

Questions de la session d'automne 2024

Intervention parlementaire : Question 32

Déposée le : 02.09.2024

Déposée par : Soder (Bienne, Les VERT-E-S)

Réponse : DSE

Hébergement privé pour les requérantes et requérants d'asile déboutés

Lors de la session d'hiver 2021, une majorité du Grand Conseil a décidé que les gens vivant depuis longtemps en Suisse avec une décision d'asile négative et n'ayant aucune perspective de retour dans leur pays pouvaient être hébergés dans des logements privés. Les requérantes et requérants d'asile déboutés peuvent ainsi être logés chez des personnes privées depuis décembre 2021 lorsque leur renvoi n'est pas prévisible et que leur demande d'asile a été déposée avant le 1^{er} mars 2019 ou qu'elles et ils ont reçu une décision d'asile négative entrée en force il y a plus de deux ans, assortie d'un renvoi. Cette offre d'hébergement vient compléter de manière adéquate l'offre cantonale et se révèle tout à fait pertinente d'un point de vue de la politique sociale. Le canton peut ainsi économiser des coûts et dispose de plus de place dans les centres de retour. Il semble toutefois que l'hébergement privé reste une option rarement appliquée.

Questions :

1. Combien de personnes déboutées vivent actuellement chez des personnes privées ?
2. Quel était leur nombre pour les années 2016 à 2023 (par an) ?
3. Combien de demandes d'hébergement privé ont été refusées en 2022 et 2023 ?

Destinataires

- Grand Conseil
- Direction de la sécurité

Questions de la session d'automne 2024

Intervention parlementaire : Question 33

Déposée le : 02.09.2024

Déposée par : Soder (Bienne, Les VERT-E-S)

Réponse : DSE

Demandes d'hébergement privé pour les requérantes et requérants d'asile déboutés

Lors de la session d'hiver 2021, une majorité du Grand Conseil a décidé que les gens vivant depuis longtemps en Suisse avec une décision d'asile négative et n'ayant aucune perspective de retour dans leur pays pouvaient être hébergés dans des logements privés. Les requérantes et requérants d'asile déboutés peuvent ainsi être logés chez des personnes privées depuis décembre 2021 lorsque leur renvoi n'est pas prévisible et que leur demande d'asile a été déposée avant le 1^{er} mars 2019 ou qu'elles et ils ont reçu une décision d'asile négative entrée en force il y a plus de deux ans, assortie d'un renvoi.

Cette offre d'hébergement vient compléter de manière adéquate l'offre cantonale et se révèle tout à fait pertinente d'un point de vue de la politique sociale. Le canton peut ainsi économiser des coûts et dispose de plus de place dans les centres de retour. Les personnes concernées font toutefois état de durcissements lors du traitement de leur requête d'hébergement privé, et des hébergements privés qui fonctionnaient bien jusqu'à présent n'ont pas été prolongés⁵. Cette situation va à l'encontre de la volonté exprimée à plusieurs reprises par le Grand Conseil de promouvoir les hébergements privés de personnes déboutées, solution qualifiée de judicieuse.

Questions :

1. Combien de demandes d'hébergement privé ont été faites en 2022 et 2023 par des personnes déboutées étant déjà logées chez des personnes privées (demande de prolongation) ?
2. Quels sont les critères/motifs qui président à l'autorisation ou au refus d'un hébergement privé pour les requérantes et requérants d'asile déboutés ?
3. Les personnes déboutées peuvent-elles faire recours contre le rejet d'une demande d'hébergement privé ?

Destinataires

- Grand Conseil
- Direction de la sécurité

⁵ <https://www.hauptstadt.be/a/ploetzlich-rueckkehrzentrum-statt-gastfamilie> et <https://www.derbund.ch/warum-berhe-qoytom-diestillhards-wohl-bald-verlassen-muss-884974401754>

Questions de la session d'automne 2024

Intervention parlementaire : Question 37

Déposée le : 02.09.2024

Déposée par : Spahr (Lengnau, UDC) (porte-parole)
Müller (Orvin, UDC)
Aebi (Hellsau, UDC)

Réponse : DSE

La Police cantonale bernoise informe-t-elle suffisamment la population et les autorités communales à propos des incidents ?

La police est fort bien acceptée au sein de la population en tant qu'autorité et cet appui sur lequel elle peut compter est fondamental pour l'accomplissement de ses tâches. Aussi est-ce important que les autorités de police informent de façon proactive la population et les autorités communales de manière appropriée et en temps utile des incidents qui revêtent un intérêt public et qui ne sont pas de nature à entraver les enquêtes à venir. Sans quoi la population est vite tentée de croire que les autorités veulent étouffer certaines affaires. Les auteurs de la présente question ont eu connaissance, suite aux remontées de la part de la population, de deux dossiers à propos desquels l'on peut à tout le moins se demander si les autorités de poursuite pénale informent toujours de manière proactive et en temps utile sur les incidents qui se produisent. Ainsi, dans la nuit du 7 avril, la commune de Pieterlen a été le théâtre de dix-sept effractions (!) commises sur des voitures. Ni la Police cantonale bernoise ni le Ministère public n'ont rapporté de manière proactive ces cambriolages à répétition dans des communiqués de presse ou sur les réseaux sociaux. Cet état de fait a été rendu public suite aux recherches effectuées par le journal Bieler Tagblatt auprès de la Police cantonale bernoise et grâce à l'article qui a suivi.

Les auteurs de la question ont par ailleurs eu vent d'autres faits similaires. Ainsi, dans la nuit du 1^{er} au 2 septembre, des vols avec effraction ont été commis dans les communes de Hellsau et d'Alchenstorf sur des voitures, lors desquels des objets de valeur ont été subtilisés.

De l'avis des auteurs de la question, il est bien difficile de comprendre, à la lecture des archives des communiqués de presse de la Police cantonale bernoise, quels sont les critères présidant à la publication d'un délit. Comme cela vient d'être dépeint ci-dessus, les effractions en masse touchant nombre de voitures d'une même localité ne sont pas rendues publiques. Ce qu'on peut lire en revanche, ce sont des communiqués d'ordre général sur les contrôles routiers qui ont eu lieu.

Questions :

1. Que sait-on des autrices ou auteurs de ces effractions (âge, sexe, nationalité, contexte migratoire) ?
2. Lorsque de tels incidents se produisent sur le territoire d'une commune comme à Pieterlen, Hellsau, Alchenstorf, etc., les autorités communales (conseil municipal ou direction administrative) sont-elles mises au courant des faits dans les grandes lignes ou l'apprennent-elles par le biais des médias et du bouche à oreille ?
3. Existe-t-il un guide/processus précisant quels sont les cas qui font l'objet d'une communication active ? Dans l'affirmative, comment se présente ce guide ?

Destinataires

- Grand Conseil
- Direction de la sécurité

Questions de la session d'automne 2024

Intervention parlementaire : Question 38

Déposée le : 02.09.2024

Déposée par : Spahr (Lengnau, UDC) (porte-parole)
Müller (Orvin, UDC)
Aebi (Hellsau, UDC)

Réponse : DSE

La Police cantonale bernoise informe-t-elle suffisamment la population et les autorités communales à propos des incidents ?

La police est fort bien acceptée au sein de la population en tant qu'autorité et cet appui sur lequel elle peut compter est fondamental pour l'accomplissement de ses tâches. Aussi est-ce important que les autorités de police informent de façon proactive la population et les autorités communales de manière appropriée et en temps utile des incidents qui revêtent un intérêt public et qui ne sont pas de nature à entraver les enquêtes à venir. Sans quoi la population est vite tentée de croire que les autorités veulent étouffer certaines affaires. Les auteurs de la présente question ont eu connaissance, suite aux remontées de la part de la population, de deux dossiers à propos desquels l'on peut à tout le moins se demander si les autorités de poursuite pénale informent toujours de manière proactive et en temps utile sur les incidents qui se produisent. Ainsi, dans la nuit du 7 avril, la commune de Pieterlen a été le théâtre de dix-sept effractions (!) commises sur des voitures. Ni la Police cantonale bernoise ni le Ministère public n'ont rapporté de manière proactive ces cambriolages à répétition dans des communiqués de presse ou sur les réseaux sociaux. Cet état de fait a été rendu public suite aux recherches effectuées par le journal Bieler Tagblatt auprès de la Police cantonale bernoise et grâce à l'article qui a suivi.

Les auteurs de la question ont par ailleurs eu vent d'autres faits similaires. Ainsi, dans la nuit du 1^{er} au 2 septembre, des vols avec effraction ont été commis dans les communes de Hellsau et d'Alchenstorf sur des voitures, lors desquels des objets de valeur ont été subtilisés.

De l'avis des auteurs de la question, il est bien difficile de comprendre, à la lecture des archives des communiqués de presse de la Police cantonale bernoise, quels sont les critères présidant à la publication d'un délit. Comme cela vient d'être dépeint ci-dessus, les effractions en masse touchant nombre de voitures d'une même localité ne sont pas rendues publiques. Ce qu'on peut lire en revanche, ce sont des communiqués d'ordre général sur les contrôles routiers qui ont eu lieu.

Questions :

- Pourquoi la population n'a-t-elle pas été informée de manière proactive (notamment compte tenu du discours public actuel) ?

Destinataires

- Grand Conseil
- Direction de la sécurité

Questions de la session d'automne 2024

Intervention parlementaire : Question 3

Déposée le : 22.08.2024

Déposée par : Fiechter (Oberwil im Simmental, UDC)

Réponse : FIN

L'initiative de la Jeunesse socialiste sur l'imposition des successions suscite la consternation dans le canton de Berne

L'initiative populaire fédérale « Pour une politique climatique sociale financée de manière juste fiscalement (initiative pour l'avenir) » de la Jeunesse socialiste suisse demande l'instauration d'un impôt sur les successions et les donations de 50 % sur les avoirs de plus de 50 millions de francs. L'idée est de reverser deux tiers des recettes fiscales prélevées à la Confédération et un tiers aux cantons, étant précisé que ces fonds seraient utilisés pour « lutter contre la crise climatique de manière socialement juste et pour la transformation de l'ensemble de l'économie nécessaire à cet objectif ». Or, ce taux d'imposition élevé et confiscatoire pourrait amener les personnes concernées à quitter (préventivement) la Suisse ou le canton de Berne, ce en amont de la votation, en raison de la disposition de rétroactivité inhérente à l'initiative.

Questions :

1. Dans le canton de Berne, quel est le nombre de personnes qui déclarent une fortune supérieure à 50 millions de francs ?
2. À combien se chiffrent les recettes provenant de l'impôt sur la fortune et celles provenant de l'impôt sur le revenu ainsi que celles provenant de l'impôt sur les successions et les donations (pour les descendantes ou descendants non directs) qui reviennent aux personnes physiques ayant une fortune imposable de plus de 50 millions de francs (en valeur absolue et au prorata des recettes fiscales totales) ?
3. Combien de personnes disposant d'une fortune imposable de plus de 50 millions de francs sont-elles venues s'installer dans le canton de Berne et en sont parties au cours des dix dernières années ?

Destinataires

- Grand Conseil
- Direction des finances

Questions de la session d'automne 2024

Intervention parlementaire : Question 9

Déposée le : 02.09.2024

Déposée par : Gerber (Hinterkappelen, Les VERT-E-S)

Réponse : FIN

Quelle suite donner aux projets informatiques ?

Le canton de Berne investit toujours plus d'argent dans des projets informatiques. De plus en plus de projets vont à la dérive pour une raison ou une autre : dépassement des coûts, retards, ou absence de l'effet escompté des solutions informatiques en matière de simplification du travail.

Questions :

1. Combien de projets informatiques sont actuellement en développement ?
2. Combien de ces projets ont déjà dépassé les coûts prévus alors qu'ils ne sont pas encore achevés ?

Destinataires

- Grand Conseil
- Direction des finances

Questions de la session d'automne 2024

Intervention parlementaire : Question 11

Déposée le : 02.09.2024

Déposée par : Matti (Zweisimmen, Le Centre)

Réponse : FIN

Notification des décisions fiscales

Les questions fiscales sont souvent confiées à des agentes ou des agents fiduciaires, à des expertes fiscales ou des experts fiscaux ou encore à des avocates ou avocats. Lorsque la personne imposable a déposé son dossier au moyen de TaxMe online, la notification de la décision est envoyée par l'intermédiaire du portail. La ou le mandataire ne reçoit ni message numérique ni notification écrite de la décision.

Questions :

1. Pour quelle raison la décision est-elle notifiée uniquement à travers le portail, sans que la ou le mandataire en soit informé ?
2. Cette manière de procéder est-elle conforme aux bases légales et à la jurisprudence ?
3. Est-il prévu de modifier la procédure ?

Destinataires

- Grand Conseil
- Direction des finances

Questions de la session d'automne 2024

Intervention parlementaire : Question 12

Déposée le : 02.09.2024

Déposée par : Matti (Zweisimmen, Le Centre)

Réponse : FIN

Dispositions applicables au séjour à la semaine

Pour les régions rurales, le modèle du séjour à la semaine joue un rôle important pour maintenir le substrat fiscal dans la région et endiguer l'émigration. Dans ce contexte, on constate que les délais en matière de taxation sont souvent très longs, et que l'Intendance des impôts prend fréquemment des décisions incohérentes et incompréhensibles.

Questions :

1. Pour quelle raison l'Intendance des impôts ne reprend-elle pas telle quelle la décision des communes concernant le séjour à la semaine ? Autrement dit, pourquoi remet-elle en question cette décision ?
2. Sur quelle base légale se fonde le calcul du rayon entre le lieu de séjour à la semaine / le lieu de travail de la personne concernée ?
3. Sur quelle base légale se fondent les décisions de l'Intendance des impôts concernant l'acceptabilité du trajet domicile-travail pour la personne concernée par l'imposition ?

Destinataires

- Grand Conseil
- Direction des finances

Questions de la session d'automne 2024

Intervention parlementaire : Question 13

Déposée le : 02.09.2024

Déposée par : Matti (Zweisimmen, Le Centre)

Réponse : FIN

Qu'est-ce qu'un trajet acceptable pour se rendre au travail ?

On parle régulièrement de « trajet acceptable pour se rendre au travail » dans les discussions politiques et cette notion sert de justification pour les postes de travail et les indemnités. On convoque volontiers cette raison dans l'argumentation en lien avec les questions sociales (versements, ORP, etc.) et de fiscalité (p. ex. séjour à la semaine, déduction pour pendulaires, etc.). Le trajet pour se rendre au travail permet aussi de justifier des postes de travail et de légitimer certains sites de l'administration cantonale.

Questions :

1. Qu'est-ce qu'un trajet acceptable pour se rendre au travail, selon le Conseil-exécutif (en minutes de TP/en km) ?
2. Sur quelles bases légales s'appuie la réponse à la question 1 ?

Destinataires

- Grand Conseil
- Direction des finances